

AVEC TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DANS LE NEUF VIA LA LOCATION-ACCESSION

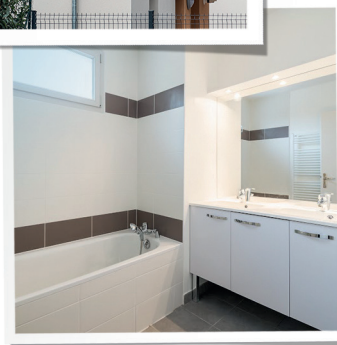
En achetant dans le neuf avec la location-accession, Toulouse Métropole Habitat vous propose de devenir propriétaire de votre logement progressivement et en toute sécurité. À proximité du centre-ville ou en périphérie, un large choix de maisons et d'appartements de 2 à 5 pièces vous sera proposé.

LES OFFRES DE LOGEMENTS

- Maisons ou appartements
- De 2 à 5 pièces
- À Toulouse et dans son agglomération
- Opérations certifiées Habitat & Environnement
- Personnalisation de votre intérieur : choix des teintes pour le sol et la salle de bain

LES AVANTAGES DE LA LOCATION-ACCESSION

- Taux de TVA réduit à **5,5 %**
- **Pas de taxe foncière** pendant 15 ans
- Prix de vente au **m² plafonné**
- Frais de notaire réduits
- **Pas d'acompte à verser** pendant la construction
- **Financement sécurisé** : préaccord bancaire dès la réservation de votre logement
- **Prêt à taux zéro** et **Pass Accession Toulousain** pour les primo-accédants
- **Garantie de rachat et de relogement** par l'organisme (sous conditions)



POUR
QUI ?

LES CONDITIONS D'OBTENTION

- Acheter un logement neuf pour en faire votre résidence principale
- Justifier de revenus inférieurs ou égaux aux plafonds du dispositif PSLA*

*Revenus N-2, se reporter à la ligne 25 « Revenu fiscal de référence ».

Plafonds de ressources 2022 : 1 personne 26 921 € – 2 personnes 35 899 € – 3 personnes 41 525 € – 4 personnes 46 014€ – 5 personnes et plus 50 489 €.

LES ÉTAPES DE LA LOCATION-ACCESSION

Étape 1

Choisissez un logement sur plan avec l'accompagnement d'un établissement bancaire (préaccord bancaire)

Étape 2

Emménagez en tant que locataire-accédant pour vous mettre en situation de devenir propriétaire de votre logement (vous payez une redevance qui intègre un loyer et une épargne, laquelle viendra en déduction du prix de vente)

Étape 3

Vous décidez de devenir propriétaire de votre logement après une période de location pouvant aller de 6 mois à 2 ans



CHOIX DU LOGEMENT

ÉTAPE 1

RÉSERVATION

EMMÉNAGEMENT

ÉTAPE 2

LOCATION

LEVÉE D'OPTION

ÉTAPE 3

ACQUISITION

TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT : UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

- Une équipe qui vous fait bénéficier de son savoir-faire et de son expérience
- Un interlocuteur attitré
- Un syndic de copropriété à vos côtés
- Un centre d'appel dédié aux clients certifié ISO 9001

RENSEIGNEMENTS ET VENTE

05 67 69 67 79

www.toulouse-metropole-habitat.fr



Toulouse métropole
HABITAT
Office Public de l'Habitat de la Métropole toulousaine